Rivière-Ouelle

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement sur la citation d'un immeuble patrimonial à la Municipalité de Rivière-Ouelle :

1. Que lors de la réunion de ce conseil tenue le 9 septembre 2024, un avis de motion a été présenté relativement à l'adoption éventuelle d'un règlement visant à *citer un immeuble patrimonial* au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-.002). L'immeuble faisant l'objet de ce règlement est le suivant :

   Église Notre-Dame-de-Liesse et le cimetière de Rivière-Ouelle, incluant l'église, la sacristie, les intérieurs et le terrain, le tout sis au 103, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, sur le lot 6 298 065 du cadastre du Québec, ainsi que le cimetière sis sur le lot 5 949 317.

2. Que le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Rivière-Ouelle tiendra une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 18 novembre 2024 à 9 h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 21ième JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière adjointe